

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE  
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL DU 9 NOVEMBRE 2017**

***Convocations adressées le 26 octobre 2017***

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11  
Nombre de délégués titulaires présents : 7  
Nombre de délégués votants : 7



**Membres titulaires présents :**

M. Frédéric AUGIS – M. FENET Bruno – Mme Mélanie FORTIER – M. Philippe ROUSSY –  
M. Gérard BOUYER – Mme Cécile CHEVILLARD – M. Dominique LEMOINE

**Membres titulaires excusés :**

M. Jacques CHEVTCHENKO – M. Pierre COMMANDEUR – M. Benoît FAUCHEUX –  
M. Patrick MICHAUD

**CS 17.11.02 – EXERCICE 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

M. le Président donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2017 dont les écritures sont les suivantes :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	<b>150.000 €</b>
▪ <b>Charges à caractère général</b>	<b>162.000 €</b>
* Etudes	150.000 €

Suite à la décision ministérielle du 27 juillet 2017, le départ de l'école de chasse et le transfert de la zone aéronautique de la Défense vers le SMADAIT a été officialisé à l'horizon 2021.

Afin d'obtenir un soutien du Ministère des Armées dans la conduite de ce transfert porteur d'opportunités, mais imposant des charges financières non négligeables pour le SMADAIT, une étude d'impact doit être lancée.

Cette étude a pour objectif d'inscrire le transfert dans la liste des restructurations donnant droit à un soutien de l'Etat (Fonds pour les restructurations de la Défense, FRED et contrat de redynamisation de sites de Défense, CRSD).

Livrables avant fin janvier 2018, elle sera complétée dans les mois suivants par des études indispensables à la préparation du transfert de gestion, à la cession des terrains militaires et à l'élaboration d'un plan de développement stratégique.

\* Frais de missions 12.000 €

La préparation du transfert de la zone aéronautique de la Défense vers les collectivités et le lancement du plan de développement nécessitent des déplacements et des sollicitations extérieures dépassant le budget prévisionnel 2017. En particulier, des appels à services de consultants extérieurs, des déplacements dans des salons et forums aéroportuaires (technique, management et financement, aviation commerciale et générale) sont indispensables au travail du directeur pour l'élaboration d'un premier plan d'affaire début 2018, à présenter aux membres du SMADAIT à l'occasion du premier comité syndical de l'année.

▪ **Charges de personnel** - **12.000 €**

Compte-tenu de la date réelle de prise de fonction du nouveau Directeur du SMADAIT, les frais de personnel sont diminués de 12.000 €.

**RECETTES** **150.000 €**

▪ **Contributions des Collectivités** **150.000 €**

Après accord de la Métropole Tours Val de Loire, du Département d'Indre et Loire et de la Région Centre, la contribution aux charges de Fonctionnement du syndicat de ces membres est augmentée, pour l'exercice 2017, de 150.000 €, permettant d'assumer la charge des études à mener, non prévues initialement au Budget Primitif 2017, à raison d'un complément de contribution 2017, de chacun de ces membres du Syndicat Mixte, de 50.000 €.

Aussi, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les courriers de Tours Métropole Val de Loire, du Département d'Indre et Loire, de la Région Centre acceptant une augmentation de leur participation aux charges de Fonctionnement du Syndicat mixte pour 2017,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2017 dont le détail et la présentation d'ensemble des écritures sont joints en annexe à la présente délibération
- **FIXE**, pour l'exercice 2017, le **nouveau montant** de participation aux charges de Fonctionnement des membres suivants :
  - Tours Métropole Val de Loire
  - Département d'Indre et Loire
  - Région Centre

à **956.743 €** pour une contribution initiale de 906.743 €.

**Le Président du Syndicat Mixte**



**Frédéric AUGIS**